Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 10 (1865)

Heft: (18): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Artikel: Fragment d'histoire militaire nationale

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-330599

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 15 Septembre 1865.

Supplément au n° 18 de la Revue.

SOMMAIRE. — Fragment d'histoire militaire nationale. (Mémoire adressé au Directoire helvétique le 20 juin 1798, par les artilleurs du district de Vevey., — Le bélier cuirassé le Taureau.

FRAGMENT D'HISTOIRE MILITAIRE NATIONALE.

(Mémoire adressé au Directoire helvétique le 20 juin 1798, par les artilleurs du district de Vevey.)

Pour l'intelligence de la pièce inédite que nous publions ci-après, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le lieutenant fédéral Mayor de Montreux, nous devons nous reporter aux troubles dont la Suisse de 1798 fut le théâtre, et retracer avec détails l'un des épisodes les plus émouvants de la lutte acharnée qui se livrait alors entre l'unitarisme importé par la France et les barrières que lui opposait l'esprit fédéraliste de populations divisées de mœurs, de langue, d'intérèts et de religion.

C'était au commencement du mois de mai 1798 : les petits cantons, après une résistance héroïque, venaient de se soumettre aux armes victorieuses de Schauenbourg; la Suisse entière, à l'exception de Genève, incorporée à la France, semblait avoir définitivement accepté le nouveau système politique.

Cependant, malgré leur soumission apparente, les Hauts-Valaisans demeuraient attachés de cœur aux vieilles coutumes, et les mêmes haines contre les nouvelles institutions, les mêmes excitations fomentèrent le soulèvement que nous allons décrire, et attirèrent sur eux tous les fléaux d'une guerre d'extermination.

C'est dans ces circonstances que les Vaudois furent appelés à combattre pour le maintien de la constitution helvétique, et c'est eux en particulier dont nous allons suivre les pas dans cette sanglante répression.

Le soulèvement valaisan commença dans le dixain de Rarogne, gagna rapidement ceux de Conches et de Louèche, et le 5 mai déjà les avant-postes des insurgés étaient poussés jusqu'à Sierre.

Les proclamations de Mangourit, Résident français en Valais, et ses appels à la concorde demeurèrent sans effet; des envoyés partis de Sion et chargés d'apaiser les insurgés furent maltraités par eux et retenus prisonniers. Le gouvernement provisoire et Mangourit crurent alors prudent d'abandonner Sion et de se retirer à St-Maurice.

Le 7 mai, les insurgés, au nombre de 3 à 4 mille, sous le commandement du jeune comte de Courten (4), entrent à Sion dont la garnison capitule sans faire résistance.

Mangourit, qui avait épuisé tous les moyens de conciliation, dut en appeler à la force, et demanda de prompts secours au préfet du Léman, le citoyen Henri Polier.

Ces secours ne se font pas attendre. Deux bataillons vaudois commandés par les citoyens Blanchenay-Bridel, de Morges, et G. Bergier, quelques tirailleurs et une brigade d'artillerie de 6 canons et 1 obusier sont rassemblés à la hâte et placés sous les ordres de l'adjudant-général Bergier, de Lausanne, ancien officier au service du Piémont (2). Ces troupes entrent le 8 au soir à St-Maurice et le lendemain à Martigny (3). Le 10 elles prennent position, leur front couvert par la

- (1) Le général comte de Courten, depuis au service de France et de Rome, avait alors 19 ans. Comme il refusait le dangereux honneur du commandement, les paysans armés lui dirent : « Ah, tu ne veux pas venir parce que tu as peur qu'on ne brûle ta maison; eh bien, pour t'ôter ce souci, nous allons la brûler nous-mêmes, » et le comte céda. Son cousin Eugène commandait en second.
- (2) Il paraît que ce ne fut pas sans peine que ces troupes prirent les armes pour marcher contre le Valais. On lit en effet dans le bulletin officiel (II, 78, 79) la note suivante:

Les Valaisans ont réclamé des secours du canton du Léman, et dans un moment pressant, ils se sont adressés aux endroits les plus voisins. Les habitants de Vevey tardaient à prendre les armes. Le tambour battait, mais à peine quelques soldats paraissaient-ils sur la place. Le citoyen Perdonnet fils, administrateur, oubliant qu'il est malade, pour ne se souvenir que des intérêts de l'Helvétie, et du danger de ses alliés, prend le fusil et se montre aux yeux de ses concitoyens équipé en simple soldat. On n'hésite plus; cette conduite républicaine électrise tous les habitants de Vevey. Tous se précipitent aux armes, tous suivent un exemple qui mérite les louanges des amis de la liberté. — La Chambre administrative en décrête la mention honorable et l'insertion au Bulletin.

(3) L'artillerie arrivée la première à St-Maurice reçut le 8 au soir l'ordre de

Dranse, leur droite appuyée au vieux château de Martigny et leur gauche au Rhône et à la montagne de Folaterne.

Le 11 et le 12 sont employés à diverses reconnaissances. Le 13 les Hauts-Valaisans voyant arriver à chaque instant de nouvelles troupes, soit françaises, soit vaudoises, envoient deux députés munis d'une procuration auprès du général en chef Bergier pour négocier. La journée se passa en pourparlers.

- Le 14, Bergier annonça aux rebelles qu'il ne traiterait pas avec eux qu'au préalable :
- 1° Le Haut-Valais n'acceptât de rechef la constitution helvétique purement et simplement;
- 2° Que les représentants du peuple et toutes autres personnes détenues à Sion par suite de la révolte ne fussent remis eux, leurs familles et leurs effets en toute sûreté aux avant-postes de son armée;
- 3° Que les insurgés eussent à évacuer tout le territoire du Bas-Valais jusqu'à Sierre;
 - 4º Qu'ils remissent 14 ôtages des plus notables,

accordant pour l'exécution de ces articles une suspension d'hostilités jusqu'au 15, à 6 heures du matin.

Ces conditions furent acceptées par les Hauts-Valaisans, qui commencèrent à exécuter leur mouvement de retraite en évacuant leurs postes avantageux, tels que le pont de Riddes, qui fut immédiatement occupé par les Vaudois.

Ce fut après l'exécution de ces dispositions, prises dans la journée du 14 et qui semblaient devoir mettre fin aux hostilités, que le général Bergier quitta Martigny pour rentrer à Lausanne. En passant à Bex Bergier remit le commandement supérieur des troupes combinées à son ancien, le général de brigade Lorge, qui venait d'arriver et qui avait été dépêché sur les lieux par le commandant en chef des forces françaises en Helvétie, général Schauenbourg.

Sur ces entrefaites, les troupes vaudoises avaient été successivement renforcées par la 31^{me} demi-brigade française et un détachement du 8^{me} hussards arrivant à Martigny par St-Gingolph, puis par la 16^{me} demi-brigade française d'infanterie, par deux pièces d'artillerie et un escadron du 18^{me} de cavalerie qui, passant par Lausanne, avaient été dirigés en toute hâte sur le Valais.

Mais Lorge n'était point satisfait des conditions que Bergier avait

Maugourit d'aller de concert avec quelques Bas-Valaisans enlever le pont de Riddes occupé par les insurgés. Ce coup de main ne put réussir; les troupes combinées durent se replier sur Martigny et y attendre les renforts qui arrivaient (voir plus loin sur ce point contesté le mémoire des artilleurs de Vevey).

imposées aux Valaisans, car, aussitôt après son arrivée à Bex, il écrivait à Schauenbourg :

Bex, 25 Floréal, an VI (14 mai).

Je viens d'arriver à Bex, mon général, et le citoyen Mangourit m'a informé que les rebelles, instruits sans doute de notre marche, avaient demandé à capituler. Demain je ferai pousser sur eux une vigoureuse reconnaissance où je serai moimême, et s'ils sont toujours dans les mêmes dispositions, voici les conditions que nous sommes convenus le citoyen Mangourit et moi de leur imposer:

- 1º 600,000 L. de contribution provisoire;
- 2º Le désarmement des rebelles ;
- 3º Des ôtages. La contribution ne sera exigée qu'après le désarmement.

S'ils n'acceptent point ces conditions, je les attaque après-demain et vous en rendrai bon compte.

Demain je vous enverrai un état détaillé de notre position provisoire; toutes les troupes ne sont pas encore arrivées, mais ne tarderont sans doute point.

Le 2^{me} bataillon de la 16^{me} légère est à St-Maurice et en avant.

(signé): LORGE.

On le conçoit, les chefs des Hauts-Valaisans qui avaient eu grand peine à faire accepter de leurs gens la capitulation proposée par Bergier, ne purent se faire écouter d'eux lorsqu'ils leur présentèrent les conditions de Lorge. Furieux, les soldats jurèrent de se faire exterminer plutôt que de poser les armes, et forcèrent leurs chefs à marcher. Courten dut céder, et la lutte recommença. Laissons les généraux français nous en faire le récit:

Rapport du chef de bataillon de Montserrat au général sur les opérations de la 16^{mo} légère, dans la journée du 27 Floréal (16 mai) (1).

En conséquence de vos ordres, citoyen général, je me suis porté par les montagnes au village d'Aillon croyant tourner les postes ennemis, mais leur ligne était tellement prolongée que j'ai été obligé pour cette opération de remonter jusqu'à la source de la Morge: pendant cette marche, que l'ennemi embusqué derrière les rochers sur l'autre revers de la gorge, rendait extrêmement pénible, j'ai fait attaquer par trois compagnies la Chapelle de Chaudeleu, défendue par deux petites pièces de canon et 600 hommes dont les forces étaient encore doublées par la localité. Je croyais par cette attaque les occuper de manière à attirer toute leur force sur ce point; mais leur nombre dans toute cette gorge était tel que chaque rocher demandait un nouveau combat. Le chemin large de deux pieds et pratiqué sur des précipices affreux, offrait peu de ressource pour l'attaque: cependant les

(*) Le mouvement de Montserrat pour tourner la droite des Valaisans doit (ainsi que cela résulte du rapport de Lorge à Schauenbourg) s'être effectué le même jour que le combat de Sion, c'est-à-dire le 28 Floréal (17 mai), et non la veille comme l'indique la date du 27 Floréal que nous croyons inexacte.

soldats de la liberté ont surmonté tous les obstacles. Accoutumés à vaincre, ils n'ont été arrêtés ni par le feu roulant de l'ennemi, ni par les torrents et les chûtes d'eau qu'ils ont passés avec audace, ni par cette grêle de pierres qu'on faisait pleuvoir sur eux. Les rochers ont été pris à l'assaut, si je puis m'exprimer ainsi, et le point de la Chapelle s'est trouvé tourné.

C'est ici que le combat a été terrible. Forts de leur nombre et encouragés par le fanatisme, les Valaisans réunis et rangés en bataille faisaient la plus vigoureuse résistance. Trois fois les trois compagnies qui avaient attaqué la Chapelle avaient été obligées de se replier, et trois fois elles avaient repris la position où elles combattaient à l'arrivée du reste du bataillon. J'ai fait de suite battre la charge, nous nous sommes alors précipités sur ces hordes de malheureux fanatisés, et près de trois cents ont mordu la poussière. Cinq de mes officiers ont été blessés légèrement, un sixième l'a été de manière à faire désespérer de sa guérison. J'ai eu dans cette journée vingt-sept hommes tués et quarante blessés grièvement. Presque la totalité du bataillon a reçu des blessures, faibles à la vérité, mais qui n'attestent pas moins et le courage avec lequel il a combattu et l'acharnement de ceux qu'il combattait.

Le chef de bataillon,

MONTSERRAT.

Tandis que Montserrat attaquait les Hauts-Valaisans par leur droite, Lorge était aux prises devant Sion avec leur gauche et leur centre. Ici encore la lutte fut des plus acharnée, ainsi que le témoigne le rapport suivant:

Rapport du général Lorge, — au général en chef Shauenbourg.

Au quartier général de Sion, 29 Floréal, an VI (18 mai).

Je vous rends compte, mon général, de ce qui s'est passé à la bataille de Sion et des résultats qui l'ont suivie. J'avais envoyé le 27 (16 mai) un parlementaire aux rebelles pour les engager à poser les armes et à s'abandonner à la générosité française : je leur disais dans cette lettre tout ce que me dictaient vos principes et les miens; ces misérables ont refusé d'ouvrir ma dépêche, et ont menacé de tuer l'officier qui en était porteur, il n'a eu que le temps de se retirer à toute bride et a essuyé à une certaine distance quelques coups de carabine. Indigné de cette conduite atroce, j'ai mis de suite les troupes en mouvement. A trois heures du matin, le 28 (17 mai), elles passaient le pont de Riddes, sur le Rhône : arrivé à la hauteur du village d'Ardon, j'ai fait marcher le bataillon de la 16^{me} légère par des rochers impraticables à d'autres qu'à des Français, pour prendre l'ennemi sur sa droite. Je côtoyais le Rhône avec la 31^{me} demi-brigade, le 18^{me} de cavalerie et un détachement du 8^{me} de hussards, quelques compagnies de tirailleurs vaudois et leur artillerie.

Je n'ai point tardé à rencontrer les Hauts-Valaisans; ils étaient retranchés derrière la Morge, torrent impétueux et profond. Leur ligne de bataille, parsaitement établie et flanquée, ce qui n'a point laissé de m'étonner, offrait un corps de 5 à 6 mille hommes, et tous les rapports en sont soi. Quoique du double inférieur en nombre, je n'ai point hésité à les attaquer. J'ai négligé leur centre et leur droite, que j'ai amusés avec quelques tirailleurs, et ai fait vivement attaquer la gauche par quelques compagnies, soutenues d'un feu d'artillerie très vif, de cinq à six pièces. L'ennemi, bien loin de s'épouvanter, descendait de sa position et se rapprochait de nos troupes en les insultant. J'ai senti qu'il n'y avait pas de temps à perdre et qu'il fallait employer les grands moyens. J'ai fait avancer le 1^{er} bataillon de la 31^{me}, soutenu par le second, avec ordre de franchir le torrent au pas de charge et d'emporter la position qui était un énorme rocher, se prolongeant jusqu'à Sion. Ces malheureux ne se sont retirés qu'à brûle-pourpoint: nous les avons poursuivis jusqu'à la ville, en livrant toutefois un nouveau combat à chaque dent de rocher.

Dès que nous avons été en présence de Sion, ils ont arboré le drapeau blanc, et déjà un détachement de hussards s'avance vers la porte; au même instant part des créneaux une décharge de mitraille et de petites armes qui tue un officier et quelques hussards. Alors je n'ai plus été maître des troupes; la ville est escaladée et on y a fait un massacre horrible de l'ennemi, qui tirait des fenêtres; 7 à 8 cents des leurs sont restés sur la place; autant à peu près sont blessés ou pris; 7 drapeaux, 8 pièces de canon sont un des fruits de la victoire.

Cependant Montserrat, à la tête de son bataillon d'infanterie légère, attaquait par les rochers de gauche: les obstacles les plus incroyables n'ont pu l'arrêter; là c'était la Morge à franchir vers la source, d'où elle se précipite avec un fracas horrible. Dans ce trajet, les Valaisans, non contents de tirer dessus, faisaient encore rouler des éclats de roche. D'un autre côté, des monts qu'on ne pouvait gravir qu'en y fichant la baïonnette. Il faudrait, mon général, voir cet affreux pays pour s'en faire une idée.

Malgré tous ces obstacles, nos troupes se sont réunies, et l'ennemi est dans la plus grande épouvante. Aujourd'hui j'occupe Leuch; demain nous serons dans Brigg, et maîtres du passage important du Simplon. Les rebelles m'envoient tous les jours des parlementaires des différents Dixains, et je regarde la guerre comme sur le point d'être terminée. Nous avons à regretter 150 hommes tant tués que blessés. Tout le monde a fait son devoir; les chess de bataillon Vallot et Montserrat se sont couverts de gloire. Quelques troupes vaudoises et leur artillerie ont donné avec un grand courage. L'adjudant général Fririon m'a parsaitement secondé. Nous prenons, le citoyen Mangourit et moi, toutes les mesures de sûreté convenables.

P. S. Le chef de brigade, commandant l'artillerie vaudoise, a eu son cheval tué sous lui.

Le surlendemain du combat de Sion, Lorge rendait compte ainsi qu'il suit, à la Chambre administrative du Léman, de la conduite des troupes vaudoises: Le général Lorge, commandant l'armée française en Valais, —-à l'Administration du canton du Léman.

Du quartier général de Sion, 30 Floréal (19 mai).

Je dois vous instruire, citoyens administrateurs, que la partie de vos troupes qui a donné à la bataille de Sion, s'est battue comme des Français. C'est avec infiniment de plaisir que je lui donne ce tribut d'éloge et de reconnaissance.

Les C Clavel, de Bons et autres officiers m'ont accompagné dans toute l'affaire. Votre estimable chef de brigade d'artillerie, le C. Doxat (corps qui a parfaitement fait son devoir), a eu son cheval tué sous lui.

Si jamais les circonstances rappellent auprès de moi les bataillons du Léman, je les verrai servir avec satisfaction à côté des soldats français.

Salut et fraternité. Lorge.

Nous ajouterons à ces rapports que les troupes vaudoises comptèrent plusieurs blessés, parmi lesquels le capitaine Oguier, de la compagnie des Ormonts. Si l'on en croit le *Nouvelliste vaudois* du 10 Prairial (29 mai), ce fut, outre l'artillerie, la compagnie de chasseurs mineurs et celle de carabiniers des quatre mandements d'Aigle qui souffrirent le plus.

Cependant ce tableau ne serait pas complet si nous n'ajoutions pas quelques détails sur le sac de Sion que le rapport de Lorge mentionne à peine, mais qu'il est important de constater pour comprendre la portée du mémoire des artilleurs de Vevey.

La ville s'était rendue; le pavillon blanc flottait sur les remparts.... Le lieutenant Hamion, du 8º hussards, suivi de quelques soldats, s'avançait le premier vers la porte de Louèche, lorsque par le fait d'une seule tête exaltée (Mangourit attribue cette action à une trahison préméditée), le feu de deux canons chargés à mitraille alla semer la mort dans les rangs des Français. Mais si un seul Valaisan oublia en cette circonstance les lois de la guerre, les Français oublièrent celles de l'humanité: la ville fut livrée au pillage pendant 6 heures consécutives et condamnée à payer une amende de 50,000 écus; tout devint la proie du soldat furieux : argenterie, bijoux, meubles, linge, bétail, chars, chevaux..... Les tonneaux étaient enfoncés et le vin répandu sur les places; ce qu'on n'enlevait pas était brisé et détruit. L'évêque lui-même, après avoir été brutalement frappé, se vit arracher son anneau pastoral; son grand vicaire, vieillard de quatre-vingt-six ans, reçut trois coups de baïonnette dont il mourut quelques jours après; l'honneur même des femmes ne fut point épargné.... 7 à 800 Valaisans restèrent sur place, le sang coula par torrents....

C'est contre l'exactitude et l'authenticité de ces faits dont nous avons hâte d'abréger le recit, que protestent, pour ce qui les concerne, les artilleurs du district de Vevey; mais malheureusement les journaux de l'époque et des pièces officielles les confirment et imputent aux troupes vaudoises leur part de responsabilité (¹). Nous nous bornerons à reproduire à cet égard la proclamation du Directoire exécutif du 1er juin et celle du préfet national du canton du Léman, le citoyen Henri Polier, puis nous laisserons la parole aux artilleurs de Vevey pour présenter eux-mêmes leur justification.

Proclamation sur les pillages du Valais. Aux autorités du canton du Léman.

Citoyens!

Le Directoire exécutif de la République Helvétique, n'a pu apprendre sans une douleur égale à son indignation, les excès criminels par lesquels les militaires du canton du Léman ont deshonoré le nom de leur patrie et la cause auguste qu'ils servaient. Le pillage le plus révoltant, les dévastations les plus atroces ont marqué leur séjour dans un pays dont les habitants, quoiqu'égarés, n'en étaient pas moins leurs concitoyens et leurs frères, et où ils allaient porter une Constitution dont l'union et la fraternité sont les bases ; leur conduite a été plus funeste à la cause de la liberté que n'auraient pu l'être tous les efforts de la tyrannie et de la malveillance: déjà les suites malheureuses de ces excès se manifestent de la manière la plus alarmante. Les esprits sont aigris, les cœurs sont ulcérés, les germes de la haine ferméntent, et la République indivisible est menacée de se voir déchirée par les plus affreuses divisions. Il importe de prévenir ces malheurs par la prompte et sévère punition de ceux qui les ont appelés sur leur patrie. Il importe de prouver à nos concitoyens que ni la République Helvétique, ni son gouvernement ne sont complices des crimes de quelques individus. Il importe que les habitants du canton du Léman ne risquent plus de se voir associés à la honte de quelques hommes indignes d'être nés parmi eux, et que leurs propriétés dans le Valais soient mises à l'abri des représailles qu'on exerce déjà contre elles.

Le Directoire sentant vivement tout le poids de ces considérations, et voulant obvier, autant qu'il est en lui, aux conséquences funestes que doivent avoir et qu'ont déjà eu les excès qui ont été commis dans le Valais, enjoint à toutes les autorités constituées du canton du Léman de faire les enquêtes les plus sévères pour découvrir les auteurs de ces crimes, qui ne sont pas encore nominativement connus, et de prendre les mesures les plus promptes pour leur faire subir la juste punition qu'ils ont méritée. (1er juin.)

Le Président du Directoire Exécutif, OBERLIN.
STECH, secrétaire général.

(1) Le Nouvelliste vaudois du 1er Messidor (19 juillet), écrit sans doute sous l'impression du premier moment, qualifie la conduite des soldats vaudois d'infâme, et leurs excès de criminels. Cependant le Directoire exécutif lui-même ne s'exprime pas d'une manière moins explicite.

Henri Polier, Préfet national du canton Léman, au Lieutenant du Préfet, Sous-Préfets, Agents et Aides du canton.

Dans l'espoir que ceux de nos frères d'entre les militaires de l'expédition du Valais qui auraient été égarés au point de se laisser aller au pillage, sont déjà pleinement revenus de leur illusion et désirent sincèrement de réparer leur faute, je crois devoir leur accorder le temps d'en fournir la preuve à la clémence du Directoire Exécutif. En conséquence, avant d'ordonner par les Fiscaux les enquêtes juridiques, j'invite et je somme par les présentes tous ceux d'entre ces militaires qui ont pris part au pillage du Valais (et ils seront aisément connus par les rôles des compagnies), d'aller incessamment et avant le 24 de ce mois, déposer entre les mains de l'Agent de leur commune tout ce qui pourrait leur rester des effets de ce pillage, ainsi que la valeur de ce dont ils peuvent s'être défait : ceux qui ne pourraient représenter ni les objets ni la valeur, en donneront déclaration à l'Agent avec offre de paiement dans un court terme, sous bonne caution. Ceux qui auraient pris des chevaux ou bestiaux feront de même leur déclaration avec promesse de soigner ces animaux jusqu'à ce qu'il leur soit indiqué à qui ils doivent être rendus.

Le 27 du présent mois, tous les Agents feront rapport au sous-Préfet de leur District de tout ce qui leur aura été remis, ainsi que des déclarations faites, et sous le serment de leur office, ils déclareront ceux qu'ils connaissent être défaillants à la présente invitation.

Vous ferez publier et afficher la présente en lui donnant la plus grande publicité : vous ne négligerez rien pour en procurer et en accélérer l'exécution : elle sera lue deux dimanches de suite dès la chaire, et les Pasteurs sont invités à contribuer de tout leur pouvoir à ramener les coupables qui pourraient encore hésiter.

Recevez, citoyens Lieutenant Préfet, Sous-Préfets, Agents et Aides, Salut et fraternité.

Lausanne, 7 juin.

Henri Polier,
Préfet national du canton Léman.
Frédéric Ballif,
Secrétaire du Préfet.

MÉMOIRE ADRESSÉ AU DIRECTOIRE HELVÉTIQUE LE 20 JUIN 1798 PAR LES ARTILLEURS DU DISTRICT DE VEYEY.

S'il est glorieux d'affronter tous les périls lorsqu'il s'agit de défendre la cause de la liberté, rien n'est plus affreux que de rester victime de son zèle.

Les artilleurs du district de Vevey ont passé rapidement des douceurs de l'une de ces sensations à l'amertume de l'autre.

Ils volèrent à Avenches pour protéger le berceau de cette liberté à l'instant où elle naquit parmi les Vaudois, et ils furent appelés naguère à la garantir en Valais contre les derniers efforts de l'oligarchie expirante.

De retour de cette récente campagne, après avoir essuyé le premier feu au pont de Riddes, et partagé avec l'armée de la grande nation les lauriers qu'ils s'étaient aidés à cueillir devant Sion, l'idée d'avoir ramené au faisceau de la Constitution Helvétique un peuple de frères, dont la plupart, égarés par le fanatisme, lui refusaient le vœu d'adoption, cette idée les occupait délicieusement; le souvenir des éloges que leur avaient prodigués à l'envi les chefs sous lesquels ils venaient de développer le courage républicain, était encore une jouissance bien flatteuse pour l'amour propre, lorsque l'arrêté foudroyant du Directoire Exécutif, en date du 1er juin, a fait cesser tout à coup la plus chère des illusions.

Frappant d'anathème les militaires qui doivent avoir souillé le nom de la Patrie par d'affreuses dévastations, sans sortir de la foule ces époux, ces pères, ces citoyens qui ont sacrifié des devoirs importants pour la servir avec autant d'honneur que d'intrépidité et de désintéressement, il ne leur a laissé que la douleur et le désespoir pour prix de leur obéissance et de leur dévouement.

En proie à tous les maux qui peuvent déchirer des mes sensibles, c'est à la source qui les a fait jaillir qu'ils iront avec confiance en puiser le remède efficace, et ils redeviendront aux yeux de leurs concitoyens des hommes dignes de leur estime, comme elle ne put jamais leur être refusée sans injustice.

Le narré succinct mais fidèle de leur conduite Jepuis le départ de leurs foyers, les circonstances qui l'ont précédé et suivi, doit nécessairement détruire les funestes impressions de le publicité d'un décret surpris sans doute à la religion des Pères de la Patrie par l'intrigue de la malveillance ou l'adresse des coupables, intéressés à donner le change sur leurs déportements scandaleux.

Les innocentes victimes de cet arrêt (d'îne rare sévérité chez un peuple nouvellement rendu aux bienfaits de la liberté) reçurent l'ordre du citoyen sous-préfet de la commune de Vevey, le 7 mai, à 8 heures du matin, de partir avec un train d'artillerie pour St-Maurice, sous menaces d'être punis comme réfractaires à la loi, s'il leur manquait le patriotisme nécessaire pour sentir les conséquences du moindre refus (voir la pièce n° 1). L'instruction dont cet ordre était accompagné, c'est-à-dire de suivre ultérieurement les ordres du citoyen Mangourit, Résident de la République française en Valais, laissant quelque incertitude sur le but de l'expedition projetée, nombre d'entre eux et de leurs autres frères d'armes hésitèrent de partir, mais la résolution martiale du citoyen administrateur, qui le premier endossa le havresac (acte de valeur, suiv de l'admiration générale et de la mention honorable dans les précieux Régistres de la nation [voir les

Bulletins nos 10, 14 et 15]), ayant électrisé les courages, à onze heures la troupe fut en marche. L'artillerie, arrivée à sa première destination connue dans l'après-midi du 8, en délogea le 9, et se rendit d'une seule traite au pont de Riddes, avec l'ordre positif du citoyen Mangourit de le brûler, si le poste ne pouvait être enlevé. Gardé par un nombre d'Allemands supérieur aux Bas-Valaisans réunis au mince détachement de Vaudois, commandés par le citoyen de Brenles, chef de brigade, l'attaque n'eut aucun succès. Il fallut au contraire se replier le même jour sur Martigny, où le citoyen général en chef Bergier avait pris une position avantageuse avec le reste de l'armée.

Le douze, 200 Français vinrent la joindre et se multiplièrent jusqu'au 14, jour où le commandement de la double armée passa au citoyen général Lorge (voir le Rapport officiel dans le Bulletin n° 15).

L'artillerie vaudoise sut destinée à l'avant-garde et avertie par le citoyen Prébois qu'elle serait désormais sous les ordres de ce général; elle partit avec la troupe combinée le 15, et après en avoir reçu l'ordre de ce chef le 16, elle attaqua l'ennemi dans ses retranchements près de la Morge, le 17, à 7 heures 1/2 du matin.

Après un combat assez long et très vif, l'armée se trouva aux portes de Sion; aussitôt l'ennemi arbore le drapeau blanc, un détachement de hussards s'avance, et, au même instant, part de la ville une décharge de mitraille qui couche quelques hommes sur le carreau. Le général Lorge ordonne à l'artillerie de faire feu contre la ville qui fut bientôt après escaladée, et toute l'armée entrant sous sa conduite, en reçoit le mot bien entendu des guerriers, « vous pourrez vous faire servir à votre fantaisie; » s'il est possible que des soldats pleins de valeur, consommés dans l'art de la guerre et suivis partout du char de la victoire, aient abusé de leurs droits sur l'ennemi; si des pillards indigènes ou encore des étrangers attirés par l'espoir du butin, se sont livrés à des atrocités dans l'enceinte du Valais, l'opprobre ne saurait en refluer sur l'artillerie du district de Vevey, qui s'est trouvée détachée à Sion des autres corps vaudois, dont elle aime cependant à se persuader toute l'honnêteté.

Quelques misérables dépouilles en armes et autres objets de mince valeur, la plupart recueillies ou achetées dans les rues et rapportées avec cette jactance pardonnable au soldat qui vient pour la première fois de mesurer avantageusement ses forces, constituent l'unique reproche à adresser à quelques artilleurs, toutefois en imposant silence aux lois de la guerre qui déclarent légitime leur chétive capture.

Mais suivons pied à pied les événements de la campagne, et les conséquences qui se présenteront d'elles-mêmes sous la plume, répandront une lumière suffisante pour faire ressortir avec éclat la réhabilitation de ces militaires froissés, si l'on peut néanmoins présumer, avec quelque fondement, que l'arrêté du Directoire les ait eu en vue.

Les habitants du Valais sont en effet les concitoyens et les frères des Vaudois, mais qui ne voit, par l'observation judicieuse du Directoire à ce sujet, qu'il a été mal informé sur la nature de la mission donnée le 7 mai à l'officier commandant le détachement d'artillerie de Vevey?

S'agissait-il alors simplement de porter la Constitution à des fanatiques, ou de les réduire par la force des armes à l'accepter?

La question n'est pas problématique; il est évident que les Vaudois sont partis avec le brandon et non l'olivier à la main.

La première base de cette vérité réside dans l'ordre de départ émané du citoyen sous-préfet, le 7 mai, dont les expressions comminatoires dévoilent, de la part des Vaudois, un scrupule qu'il fallait vaincre. L'ordre d'attaquer sur le champ le pont de Riddes et de le brûler, reçu le 8 à St-Maurice, du citoyen Mangourit, chargé préliminairement de leur destin, forme un second corrolaire.

Les dispositions du citoyen général Bergier devant la Drance, pendant que l'on tentait l'entreprise, sa retraite qui laissait son armée sous le commandement du citoyen général Lorge (voir Bulletin nº 15), la marche de celle-ci depuis le 15 jusqu'à la réduction de la ville de Sion, enfin le rapport officiel du gouvernement provisoire du Valais (voir Bulletin nº 17), justifiant la nécessité d'appeler la force étrangère, parce que toutes les voies de conciliation avaient été épuisées, ajoutent une nouvelle consistance au système des artilleurs sur l'origine de leur destination.

Cette question décidée, il ne reste maintenant qu'à éclairer leur conduite, en démontrant qu'ils ont rempli avec exactitude et zèle tous leurs devoirs de militaires et de citoyens; imbus de cette maxime que l'obéissance est la source de toutes les vertus guerrières, la leur s'est signalée sous les divers commandements auxquels ils ont été incessamment assujettis. A peine dégagés des murmures et des bras de leurs familles alarmées, ils se sont précipités vers le danger et il n'en a plus existé de difficile à surmonter, dès que les redoutables défenseurs de la grande nation leur ont servi de modèle; mais le témoignage isolé de l'amour-propre pouvant paraître suspect, ils en appellent à des autorités plus décisives.

Et d'abord la lettre du citoyen général Lorge, adressée le 19 mai à la Chambre administrative du canton du Léman, renferme le diplôme le plus flatteur et le plus énergique qu'un militaire expérimenté

puisse offrir pour encouragement à des citoyens qui viennent de débuter avec succès dans la carrière des armes.

Les expressions d'éloges et de reconnaissance dont il s'est servi (voir Bulletin nº 20) supposent le mérite et des services rendus. Il caractérise celui-là en proclamant digne de servir à côté des soldats français la partie des troupes vaudoises qui a donné à la bataille de Sion, qu'il désigne dans son rapport officiel du 18 mai, lorsqu'il dit: « je côtoyais le Rhône avec la 31e demi-brigade et quelques compagnies de tirailleurs vaudois et leur artillerie. » Et afin de ne laisser aucun doute sur l'utilité de ces deux corps, après avoir, par sa lettre, rendu justice au citoyen chef de brigade Doxat, qui a eu « son cheval tué sous lui, » il assure dans le même rapport qu'ils ont « donné de grand courage. »

Tant de témoignages authentiques et accumulés d'une conduite exemplaire ayant excité les applaudissements du Directoire exécutif lui-même, et provoqué son message relatif au Grand Conseil, le 25 mai, lui faisant part de sa satisfaction (voir Bulletin nº 28) seraient-ils insuffisants pour mettre à couvert la réputation des artilleurs de Vevey, et les faire excepter honorablement d'entre ces personnages qui ont encouru sa disgrâce?

Sans doute ils ont pris part au butin de Sion, mais, d'un côté, sa valeur est bien modique, comparée surtout aux pertes inséparables de l'abandon de leurs affaires, et à l'enlèvement des effets de plusieurs d'entre eux, de l'autre, s'étant battus partout, ils n'ont vu dans l'action de s'en emparer que l'exercice des droits du vainqueur, qui leur a paru d'autant plus légitime qu'ils étaient autorisés par le chef de l'armée de la grande nation, sous les ordres duquel ils ont constamment servis depuis le 15 mai, ayant été par conséquent associés aux mêmes dangers.

Mais si contre le fait l'on voulait considérer l'armée vaudoise comme séparée de celle de la république française, quoique depuis la retraite du citoyen général Bergier, en date du 14, celle-là n'eût plus de chef, l'artillerie entrée à Sion avec la dernière, n'en devait pas moins partager les avantages de la victoire, et si cette prétention était illégitime, pourquoi le chef de l'artillerie et les autres officiers vaudois, dont le citoyen général Lorge, dans sa missive du 19 mai, annonce ne s'être pas séparés, n'ont-ils pris aucune mesure pour empêcher que leurs soldats ne tombassent dans une erreur condamnable au lieu de la favoriser implicitement par le silence?

Si la discipline militaire soumet jusqu'à la bravoure du soldat à la voix de ses supérieurs, y avait-il rien de plus aisé que de le contenir dans la même subordination après les fatigues du combat?

Les artilleurs du district de Vevey, en s'attachant à démontrer qu'ils ne se sont point écartés des lois de la guerre sur le champ de Mars, ont bien moins entendu défendre une propriété que le Directoire a marquée du sceau de la réprobation et à laquelle ils n'attachent pas assez de prix maintenant pour en regretter le sacrifice à l'humanité, que légitimer les moyens employés pour l'acquérir; et puisqu'au péril de leur vie, après avoir souffert la faim, la soif et la fatigue sans recevoir de paie, ils sont demeurés fidèles à leurs devoirs et à la cause auguste de la liberté, ils croient avoir mérité l'estime de leurs chefs et les regards reconnaissants de la Patrie.

C'est ce qu'ils espèrent que le Directoire Exécutif de la république Helvétique daignera prononcer avec autant de sagesse que de justice. Salut et respect.

Copie des pièces annexes du mémoire.

Nº 1. LIBERTÉ.

EGALITÉ.

Vevey, 7 mai 1798.

Il est enjoint aux citoyens canonniers d'obéir aux ordres du citoyen lieutenant Mégroz, sous peine d'être recherchés comme réfractaires à la loi s'ils n'ont pas assez de patriotisme pour sentir les conséquences du moindre refus.

(Signé) PERDONNET, sous-préfet.

Nº 2. LIBERTÉ

EGALITÉ.

Vevey, le 7 mai 1798.

Le détachement des canonniers sous les ordres du citoyen lieutenant Mégroz partant pour se rendre à St-Maurice au secours de nos frères Valaisans, les comités et autorités de la roule doivent en conséquence lui fournir ce qui est d'usage, ainsi que les chevaux qui lui sont nécessaires.

(Signé) Perdonnet, sous-préset.

L'infanterie de son côté ne voulut point rester sous le poids de l'accusation; elle protesta vivement, par l'organe d'un de ses chefs, dans la lettre suivante insérée au Bulletin, de sa modération et de son innocence (voir Bulletin nº 28):

Des malveillants, des gens jaloux du bonheur dont commence enfin à jouir le peuple du Léman, se plaisent à répandre des calomnies contre les braves volontaires qui ont généreusement volé à la défense de leurs frères les Bas-Valaisans, menacés par une horde de rebelles. Ces mêmes gens ont répandu avec affectation que ces bataillons, qui étaient là pour défendre et faire respecter les propriétés, les ont eux-mêmes pillées et ravagées, et que les excès les plus inouis ont été commis par les Vaudois. — Je dois à la justice, je dois au brave bataillon que j'ai l'honneur de commander, de déclarer de la manière la plus formelle, que pen-

dant tout le temps que ce bataillon a été sous mes ordres, les officiers, sous-officiers et soldats ont toujours montré le plus grand patriotisme, le plus grand zèle, et surtout la plus grande modération; que la discipline militaire a été aussi exactement observée que dans les troupes de ligne, et que, par la conduite de ce bataillon et sa tenue en général, il s'est acquis la confiance des chefs qui commandaient en Valais, l'estime et l'amitié de tous les citoyens. Je déclare en outre que ce bataillon, ayant toujours respecté les propriétés d'un chacun, je ne puis regarder que comme calomniateurs ceux qui, sans preuves, pourraient accuser quelques individus de s'être avilis en pillant leurs frères et leurs concitoyens.

L. BLANCHENAY, chef de bataillon.

Nous venons de mettre le lecteur en présence de témoignages contradictoires dont nous devons également tenir compte, et que nous regrettons de ne pouvoir concilier entièrement. Nous tirerons cependant de nos recherches cette conclusion sommaire, c'est que si l'histoire a dû enregistrer une tache à la charge des troupes vaudoises, le mémoire des artilleurs de Vevey et la protestation du commandant Blanchenay nous permettent, sinon de l'effacer entièrement, du moins d'en atténuer notablement l'étendue et la gravité.

Du reste, hâtons-nous de le dire en terminant, le pillage de Sion eut un douloureux retentissement dans la Suisse entière, et l'esprit de fraternité qui distingua de tout temps les confédérés, même au plus fort de leurs guerres civiles, se manifesta pleinement dans cette circonstance: la main qui avait porté la blessure s'étendit la première pour la cicatriser; des collectes se firent un peu partout et particulièrement dans le district de Vevey pour venir en aide et secours aux frères du Valais. — Le banneret de Mellet écrivait de Vevey à la Chambre administrative du Léman, en date du 7 juin, « que la collecte de Sion s'élevait déjà à L. 1717. 2 s., valeur dans laquelle n'était pas compris L. 500 que les citoyens Delom et Frey feraient parvenir incessamment. »



LE BÉLIER CUIRASSÉ LE TAUREAU.

Toulon vient d'assister à un spetacle imposant: le lancement du bélier cuirassé le *Taureau*. — Le *Taureau* fut commencé, il y a dix-huit mois, sur les plans de M. Dupuy de Dôme et sous la direction du vice-amiral Bouët-Willaumez, alors préfet maritime de Toulon. Nous empruntons les détails suivants au *Spectateur militaire*: